



Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 29.03.2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf F.BUNGENER, A.MENTHON

Pouvoirs : F.BUNGENER à M.BULIDON, A.MENTHON à G.FLORENT

Secrétaire de séance : M.RENARD

Approbation du précédent compte rendu du 28.02.2023

Les points ont été modifiés sur le précédent compte rendu :

- Nous avons précisés que nous avons demandés un devis à deux entreprises pour les travaux des murs du cimetière et que la demande de subvention est faite au Conseil Départemental du Patrimoine.
- Nous avons ajoutés trois demandes de subvention faites au Conseil Départemental pour les travaux suivants : rénovation énergétique du logement communal n°1, aménagement d'une cuisine à la salle associative, étude énergétique pour le changement du mode de chauffage de l'école.

Les points financiers suivants ont dû être revus à ce conseil municipal car nous devons voter en premier lieu les comptes de gestion 2022 des budgets Communal et Cantine Garderie RPI :

Approbation des comptes administratifs 2022 des budgets Communal et Cantine Garderie RPI

Mr BULIDON, 1^{er} adjoint, présente les comptes de 2022 :

Budget Communal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
DEBUT 2022	338742.79 €	68807.45 €	407550.24 €
RECETTE 2022	+484069.76 €	+91565.94 €	
DEPENSES COMPTABILISEES 2022	-453545.49 €	-205134.03 €	
RESTES A REALISER 2022		-14155.20 €	
FIN 2022	= 369267.06 €	= -58915.84 €	310351.22 €

Budget Cantine Garderie RPI :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
PREVUES	117530.53 €	117530.53 €
REALISEES	107992.53 €	88720.70 €

Approbation de l'affectation des résultats du Budget communal et du budget Cantine/Garderie RPI 2022

Suite à la présentation des comptes administratifs des 2 budgets 2022,

Mr BULIDON, 1^{er} adjoint, présente aux élus les affectations de résultats.

Budget Communal	Résultat CA 2021	Affectation à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	68807.45		-44760.64		-14155.20	-58915.84
Fonctionnement	338742.79		369267.06			369267.06



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Budget Cantine Garderie RPI	Résultat CA 2021	Affectation à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	0		0			0
Fonctionnement	21530.53	0	2258.70			2258.70

Vote des propositions du Budget Primitif Communal et du Budget Primitif Cantine/Garderie RPI 2023

Budget Communal

Budget Cantine/Garderie RPI

Dépense Investissement : 466389.66 €

Recette Investissement : 466389.66 €

Dépense Fonctionnement : 530776.03 €

Recette Fonctionnement : 689917.75 €

Dépense Fonctionnement : 97700.00 €

Recette Fonctionnement : 97700.00 €

Approbation du compte de gestion 2022 des Budgets Communal et Cantine/Garderie RPI

Mr BULIDON, 1^{er} adjoint, présente les comptes de gestion des budgets suivants :

Budget Communal 2022 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES		
PREVISIONS BUDGETAIRES	469296.35	792459.42
TITRES EMIS	91565.94	486242.76
REDUCTIONS DE TITRES		2173.00
RECETTES NETTES	91565.94	484069.76
DEPENSES		
PREVISIONS BUDGETAIRES	469296.35	792459.42
MANDATS EMIS	224305.93	453853.22
ANNULATION DE MANDATS	19171.90	307.73
DEPENSES NETTES	205134.03	453545.49
RESULTATS EXERCICES		
EXCEDENT		30524.27
DEFICIT	113568.09	
Pour : 11		
Contre :		
Abstention :		



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Budget Cantine/Garderie RPI :

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	
PREVISIONS BUDGETAIRES	117530.53
TITRES EMIS	88834.00
REDUCTIONS DE TITRES	113.30
RECETTES NETTES	88720.70
DEPENSES	
PREVISIONS BUDGETAIRES	117530.53
MANDATS EMIS	107992.53
ANNULATION DE MANDATS	
DEPENSES NETTES	107992.53
RESULTATS EXERCICES	
EXCEDENT	
DEFICIT	19271.83
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

.....
Taxe Aménagement – Taxe Foncière Bâtie – Taxe Foncière Non Bâtie – Taxe Habitation

Comme exposé au précédent conseil, l'absence de constructions nouvelles à venir sur la commune (plus de lotissement en cours) va réduire significativement les recettes liées à la taxe d'aménagement.

Pour compenser cette baisse de revenu nous proposons 2 axes :

-augmenter le revenu du parc locatif (amélioration énergétique de certains logement, création de logement)

-augmenter les taux de TFB et TFNB et TH de 6% et générer ainsi environ 15000 €/ an (base d'imposition 2022)

Voici les changements de taux proposés pour 2023 :

TAXE / TAUX	2022	2023
TFB	31.25	33.13
TFNB	45.73	48.47
TH	9.84	10.43
Pour : 11		
Contre :		
Abstention :		



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Vote du Budget Primitif Communal 2023 et du Budget Cantine/Garderie RPI 2023

Budget Communal 17760

Dépense Investissement : 466389.66 €

Recette Investissement : 466389.66 €

Dépense Fonctionnement : 530776.03 €

Recette Fonctionnement : 689917.75 €

Budget Cantine/Garderie RPI 17765

Dépense Fonctionnement : 97700.00 €

Recette Fonctionnement : 97700.00 €

.....

DIVERS ET TOUR DE TABLE

-Présentation du projet de la centrale photovoltaïque

-Départ d'une employée : la personne que nous avons employé pour les 2 heures de ménage par jour à l'école, a souhaité arrêter son contrat, nous sommes à la recherche d'un remplaçant

-Retour sur la journée de nettoyage : une vingtaine de personnes ont répondu présentes à cette manifestation, la récolte des déchets a été plus pauvre que l'année dernière, les personnes présentes ont apprécié que l'employé communal soit présent à cette manifestation, les enfants ont eu droit à des petits diplômes de citoyen.

-Certaines personnes ont toujours des problèmes de réseaux téléphoniques

-Les reprises de parcelles suivantes n'ont pas pu être effectuées, pour rappel :

-En 2021, nous avons reçu le courrier des enfants de Mr CHEVROL Albert et Mme GUICHARD Marie-Jeanne, demandant à la commune de reprendre la parcelle ZP 188 située Quartier Les Tuilières suite au souhait de leurs parents.

-Suite à un reprofilage de la voirie « Chemin des Tuilières » en 2021, la commune doit reprendre une partie de la parcelle ZP 262, cette partie étant un fossé d'eaux pluviales de la voirie. La commune doit contacter un notaire afin de faire le nécessaire.

Fin de séance à 21h30,

Le prochain conseil sera le mardi 23 mai 2023 à 20h15 à la mairie.

Le Maire, Gilles FLORENT

4